

## **Entente sur la réciprocité du privilège d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires canadiennes CAUL/CBUA**

### **Personnel retraité de l'Université de Moncton, campus de Moncton**

Le personnel retraité du campus de Moncton de l'Université de Moncton, membre de l'ABPPRUM ou APRUM, peut se prévaloir d'une carte de membre d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires canadiennes CAUL/CBUA.

#### **Information générale**

Un privilège d'emprunt direct sur la base de la réciprocité est fixé par chaque bibliothèque membre de l'entente.

Vous êtes invités à vous informer auprès de la bibliothèque hôte, des services que celle-ci rend disponibles aux visiteurs.

La liste des bibliothèques participantes est disponible à l'adresse : <http://www.curba.ca/rbname.html> (Veuillez noter que cette liste peut être modifiée).

#### **Comment obtenir votre carte**

Avant de vous présenter dans les bibliothèques, vous devez obtenir une carte d'emprunt interuniversitaire de la Bibliothèque Champlain. Sans celle-ci, aucun service ne vous sera accordé.

Pour obtenir la carte vous devez avoir un dossier en règle dans toutes les bibliothèques de l'Université de Moncton.

Pour toute question veuillez contacter le Service du prêt par courriel à l'adresse [pretcham@umoncton.ca](mailto:pretcham@umoncton.ca) ou par téléphone au 506 858-4157.